

**1. Titres de séjour visés à l'article 2, paragraphe 15, point a), du règlement n° 562/2006 (conformément au modèle uniforme)**

- Uzturēšanās atļauja  
  
Titre de séjour délivré sous forme de vignette jusqu'au 31 mars 2012.
- Uzturēšanās atļauja  
  
Titre de séjour délivré sous forme de carte d'identité électronique à partir du 1<sup>er</sup> avril 2012. Ce type de titre de séjour est délivré aux catégories de personnes suivantes:
  - ressortissants de pays tiers autorisés en vertu de la directive 2004/38/CE, avec la mention «Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union» ou «Carte de séjour permanent de membre de la famille d'un citoyen de l'Union»;
  - ressortissants de pays tiers non autorisés en vertu de la directive 2004/38/CE.
- Savienības pilsoņa ģimenes locekļa uzturēšanās atļauja  
  
Titre de séjour pour un membre de la famille d'un citoyen de l'Union. Il s'agit d'un titre de séjour temporaire délivré à un membre de la famille d'un citoyen de l'UE, de l'EEE ou de la Suisse, qui est ressortissant d'un pays tiers; format A5 avec éléments de sécurité intégrés; délivré jusqu'au 31 mars 2012.
- Savienības pilsoņa ģimenes locekļa pastāvīgās uzturēšanās atļauja  
  
Titre de séjour permanent pour un membre de la famille d'un citoyen de l'Union. Il s'agit d'un titre de séjour permanent délivré à un membre de la famille d'un citoyen de l'UE, de l'EEE ou de la Suisse, qui est ressortissant d'un pays tiers; format A5 avec éléments de sécurité intégrés; délivré jusqu'au 31 mars 2012.

**2. Titres de séjour visés à l'article 2, paragraphe 15, point b), du règlement n° 562/2006 (pas conformément au modèle uniforme)**

- Latvijas Republikas nepilsoņa pase  
  
Passeport letton pour étranger, de couleur violette. Ces passeports sont délivrés aux résidents qui ne sont pas citoyens lettons et, en vertu de la législation lettone, les détenteurs de ces passeports sont autorisés à séjourner et à repénétrer dans le pays. Les résidents qui ne sont pas citoyens lettons ont un statut équivalent à celui des titulaires d'un titre de séjour permanent délivré par la Lettonie. Le titulaire d'un passeport pour étranger ne doit pas obtenir de titre



– Bezvalstnieka ceļošanas dokuments

Document de voyage pour apatride, de couleur brune. Ces documents sont délivrés aux personnes dont la Lettonie a reconnu la qualité d'apatride; en vertu de la législation lettone, les détenteurs de ces documents sont autorisés à séjourner et à repénétrer dans le pays. Le titulaire d'un document de voyage pour apatride ne doit pas obtenir de titre de séjour pour résider en Lettonie et pour y retourner après avoir voyagé à l'étranger.

– Bēgļa ceļošanas dokuments

Document de voyage pour réfugié, de couleur bleue. Ces documents sont délivrés aux personnes dont la Lettonie a reconnu la qualité de réfugié; en vertu de la législation lettone, les détenteurs de ces documents sont autorisés à séjourner et à repénétrer dans le pays. Le titulaire d'un document de voyage pour réfugié ne doit pas obtenir de titre de séjour pour résider en Lettonie et pour y retourner après avoir voyagé à l'étranger.

– Ceļošanas dokuments (alternatīvais statuss)

Document de voyage pour les personnes bénéficiant de la protection subsidiaire, de couleur bleue. Ces documents sont délivrés aux personnes auxquelles la Lettonie a accordé le bénéfice de la protection subsidiaire et qui ne peuvent obtenir de document de voyage délivré par leur pays de résidence précédente; en vertu de la législation lettone, les détenteurs de ces documents sont autorisés à séjourner et à repénétrer dans le pays. Le titulaire d'un document de voyage destiné aux bénéficiaires de la protection subsidiaire ne doit pas obtenir de titre de séjour pour résider en Lettonie et pour y retourner après avoir voyagé à l'étranger.

– Ceļotāju saraksts izglītības iestādes ekskursijām Eiropas Savienībā

Liste des participants à un voyage scolaire à l'intérieur de l'Union européenne.

– Nacionālo bruņoto spēku izsniegtā identifikācijas karte

Carte d'identité délivrée par les forces armées nationales au personnel militaire des forces armées de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord et des États membres de l'Union européenne, au personnel civil employé dans les forces armées, aux personnes à charge de ce personnel militaire ou civil et à d'autres personnes liées aux forces armées.

### **3. Cartes d'identité délivrées par le ministère des affaires étrangères de la Lettonie**

- Carte d'identité de catégorie A destinée au personnel diplomatique (de couleur rouge)

Ces cartes sont délivrées au personnel diplomatique (par exemple, ambassadeurs, premiers secrétaires et attachés d'ambassade) des missions diplomatiques, et aux membres de leur famille; au verso, il est indiqué que le titulaire bénéficie de tous les privilèges et immunités prévus par la convention de Vienne sur les relations diplomatiques: «Šīs apliecības uzrādītājs bauda visas privilēģijas un imunitātes, kas paredzētas 1961. gada 18. aprīļa Vīnes konvencijā "Par diplomātiskajām attiecībām"».

- Carte d'identité de catégorie B destinée au personnel administratif et technique (de couleur jaune)

Ces cartes sont délivrées au personnel administratif et technique des missions diplomatiques; au verso, il est indiqué que le titulaire bénéficie de certains privilèges et immunités prévus à l'article 37, paragraphe 2, de la convention de Vienne sur les relations diplomatiques du 18 avril 1961: «Šīs apliecības uzrādītājs bauda daļējas privilēģijas un imunitātes, kas paredzētas administratīvajiem un tehniskajiem darbiniekiem saskaņā ar 1961. gada 18. aprīļa Vīnes konvencijas "Par diplomātiskajām attiecībām" 37. panta 2. punktu».

- Carte d'identité de catégorie C destinée au personnel des organisations internationales (de couleur blanche)

Ces cartes sont délivrées au personnel des organisations internationales et aux membres de leur famille; au verso, il est indiqué que le titulaire bénéficie des privilèges et immunités prévus dans l'accord conclu entre la Lettonie et l'organisation internationale concernée: «Šīs apliecības uzrādītājs bauda daļējas privilēģijas un imunitātes, kas paredzētas līgumā starp Latvijas Republiku un attiecīgo starptautisko organizāciju».

- Carte d'identité de catégorie D destinée aux fonctionnaires consulaires de carrière (de couleur bleue)

Ces cartes sont délivrées aux fonctionnaires consulaires de carrière des missions consulaires; au verso, il est indiqué que le titulaire bénéficie de tous les privilèges et immunités prévus par la convention de Vienne sur les relations consulaires: «Šīs apliecības uzrādītājs bauda visas privilēģijas un imunitātes, kas paredzētas 1963. gada 24. aprīļa Vīnes konvencijā "Par konsulārajām attiecībām"».

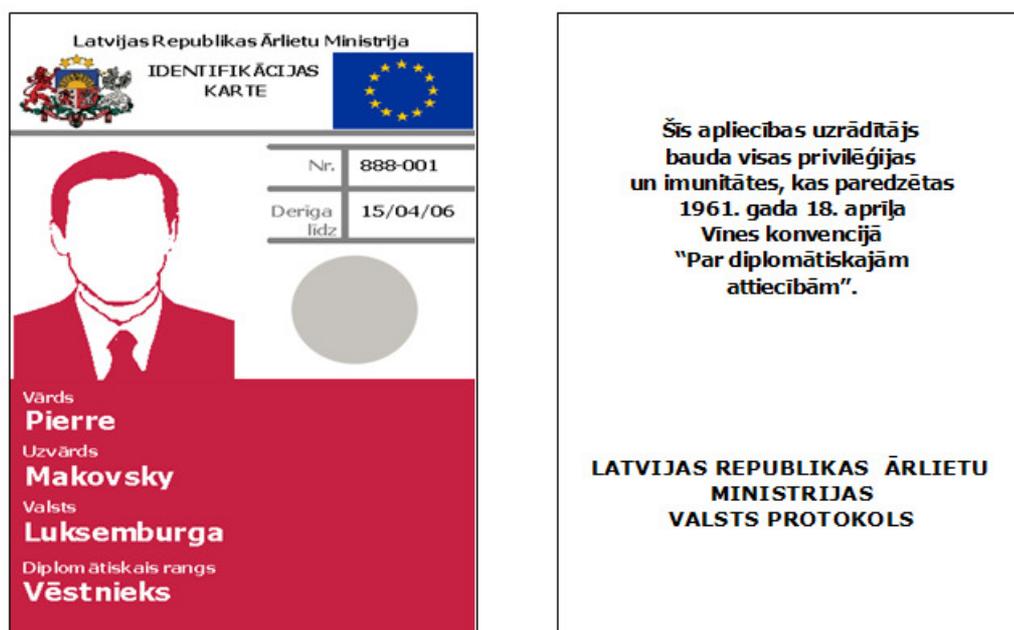
- Les cartes d'identité de catégorie F (de couleur verte) sont de deux types:
  1. Cartes d'identité de catégorie F délivrées au personnel de service des missions diplomatiques; au verso, il est indiqué que le titulaire bénéficie de certains privilèges et immunités accordés au personnel de service à l'article 37, paragraphe 3, de la convention de Vienne sur les relations diplomatiques du 18 avril 1961: «Šīs apliecības uzrādītājs bauda daļējas privilēģijas un imunitātes, kas paredzētas vēstniecību apkalpojošam personālam saskaņā ar 1961. gada 18. aprīļa Vīnes konvencijas "Par diplomātiskajām attiecībām" 37. panta 3. punktu».
  2. Cartes d'identité de catégorie F délivrées aux domestiques privés des membres des missions diplomatiques; au verso, il est indiqué que le titulaire bénéficie de certains privilèges et immunités accordés au personnel de service à l'article 37, paragraphe 4, de la convention de Vienne sur les relations diplomatiques du 18 avril 1961: «Šīs apliecības uzrādītājs bauda daļējas privilēģijas un imunitātes, kas paredzētas vēstniecību apkalpojošam personālam saskaņā ar 1961. gada 18. aprīļa Vīnes konvencijas "Par diplomātiskajām attiecībām" 37. panta 4. punktu».

Cartes d'accréditation délivrées par le ministère des affaires étrangères

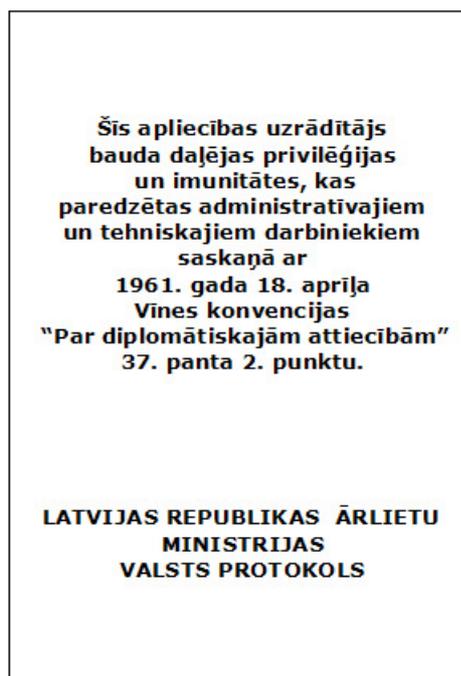
- Latvijas Republikas Ārlietu ministrijas akreditācijas karte
 

Il s'agit d'une carte d'accréditation délivrée aux journalistes; elle indique la profession du titulaire: «Žurnālists/Journalist»; elle est valable pour un an au maximum, et pas au-delà du 31 décembre de l'année de délivrance.»

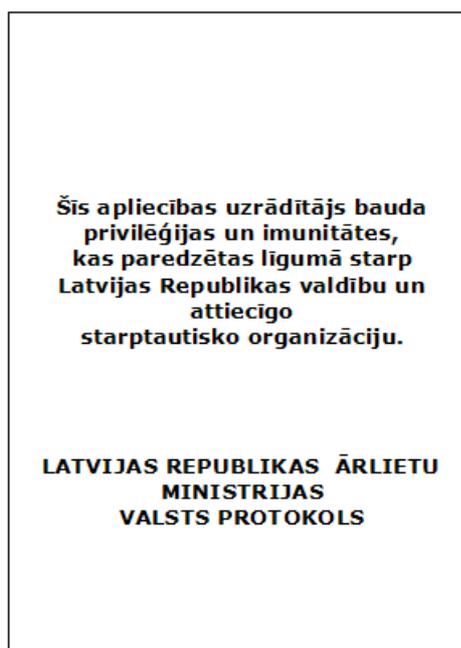
Carte d'identité de catégorie A destinée au personnel diplomatique (de couleur rouge)



Carte d'identité de catégorie B destinée au personnel administratif et technique (de couleur jaune)



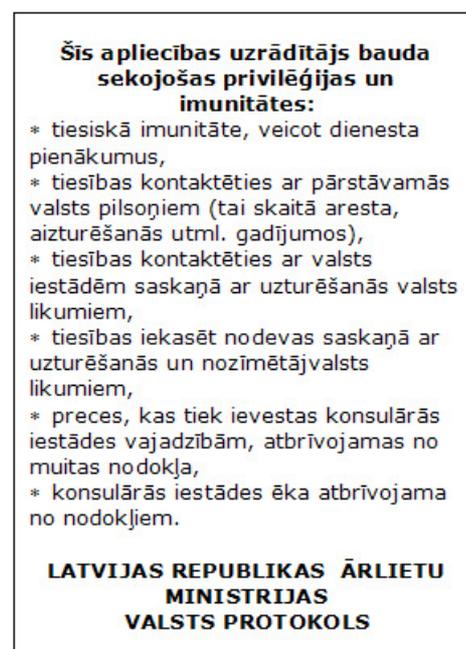
Carte d'identité de catégorie C destinée au personnel des organisations internationales (de couleur blanche)



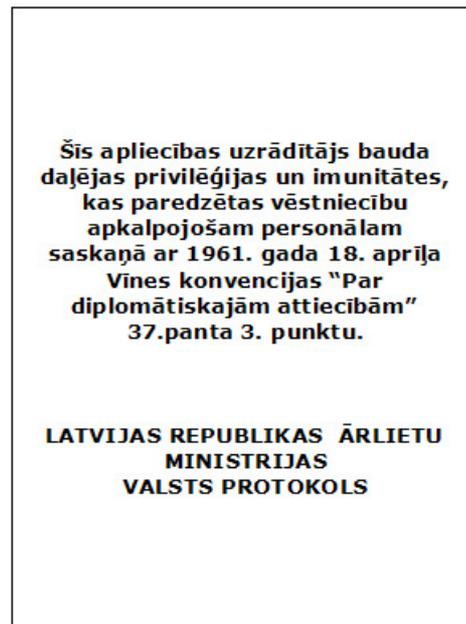
Carte d'identité de catégorie D destinée aux fonctionnaires consulaires de carrière (de couleur bleue)



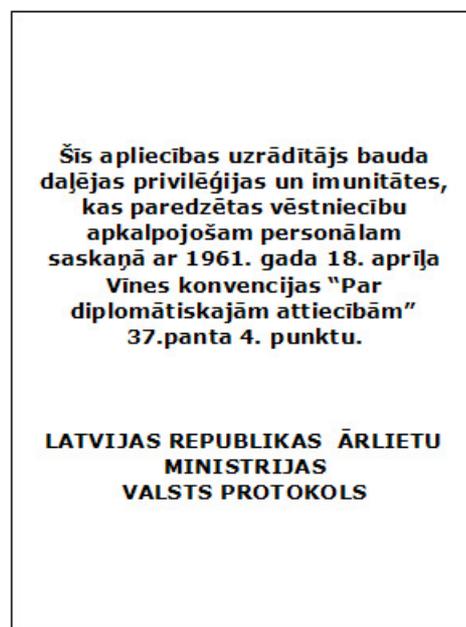
Consuls honoraires (fond grisé)



Les cartes d'identité de catégorie F (de couleur verte) sont de deux types:  
Cartes d'identité de catégorie F délivrées au personnel de service des missions diplomatiques



Cartes d'identité de catégorie F délivrées aux domestiques privés des membres des missions diplomatiques



Cartes d'accréditation délivrées par le ministère des affaires étrangères  
Il s'agit d'une carte d'accréditation délivrée aux journalistes (de couleur verte)

Latvijas Republikas Ārlietu ministrija  
**AKREDITĀCIJAS  
 KARTE**  
 Accreditation Card of the Ministry of  
 Foreign Affairs of the Republic of Latvia

 Nr. 2010-099  
 Derīga līdz 31/12/10  
 Valid till



Vārds Name	<b>Arnolds</b>
Uzvārds Surname	<b>Paraugs</b>
Pārstāv Representative of	<b>Privātā televīzija</b>
Amats Position	<b>Žurnālists Journalist</b>

**MINISTRY OF FOREIGN  
 AFFAIRS  
 REPUBLIC OF LATVIA**

**PRESS CENTRE**  
 K.VALDEMĀRA IELA 3,  
 RĪGA LV-1395, LATVIJA  
 PHONE: (+371) 67016272  
 FAX: (+371) 67222335  
<http://www.mfa.gov.lv>  
 E-MAIL: [media@mfa.gov.lv](mailto:media@mfa.gov.lv)

**2010**

